



# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS "1 AN D'ABONNEMENT POUR NOËL"

## Article 1 – Organisation du Jeu-Concours

Hop3team, dont le siège social est situé au 82 rue Winston Churchill, Bâtiment A Triptic - 59160 Lomme et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 840577134, organise un jeu-concours intitulé « 1 an d'abonnement pour Noël » (ci-après, le "Jeu-Concours"), accessible sous conditions d'achat.

## Article 2 – Conditions de participation

La participation au Jeu-Concours est ouverte uniquement aux personnes morales et entrepreneurs individuels (statut micro-entrepreneur, auto-entrepreneur, etc.) inscrits au registre du commerce et des sociétés ou disposant d'un numéro SIRET en France, et opérant dans le secteur de la formation professionnelle.

Pour être éligible, le participant doit :

- Exercer une activité liée à la formation professionnelle (prestataire de formation, organisme de formation, consultant, etc.).
- Souscrire à un abonnement annuel auprès de Hop3team pendant la période de participation.

Sont exclus de la participation :

- Les membres du personnel de Hop3team et leurs familles.
- Toute personne ou entité ayant participé à l'élaboration du Jeu-Concours.
- Les personnes morales et entrepreneurs individuels ayant déjà un abonnement en cours avec Hop3team

Hop3team – 82 rue Winston Churchill, Bâtiment A Triptic - 59160 Lomme – France  
Siret : 840577134 00033 – Naf : 6202A – TVA : FR 07 840577134 – RCS Lille Métropole  
SAS au capital de 15 597,63 € €  
Tel : 03 74 02 62 66 – Email : [contact@hop3team.com](mailto:contact@hop3team.com)  
Site internet : [www.hop3team.com](http://www.hop3team.com)



Chaque entité participante peut soumettre une seule participation, quel que soit le nombre d'achats effectués.

### Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu-Concours, le participant doit :

- ✓ Souscrire à un abonnement d'un an minimum entre le 3 Décembre 2024 et le 31 Décembre 2024 via la signature d'un devis.
- ✓ Fournir les informations suivantes au moment de l'inscription :
  - Raison sociale ou dénomination commerciale.
  - Numéro SIRET ou équivalent.

La participation est conditionnée à la vérification des informations fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion du participant.

### Article 4 – Dotation

Le Jeu-Concours permet de gagner les lots suivants :

- 1er lot : Un remboursement de 828 € HT sur l'abonnement souscrit.
- 2e et 3e lots : 1 mois de signatures électroniques offert sur la période de février 2025.
- 4e, 5e et 6e lots : 30 min d'accompagnement avec un expert de la formation professionnelle.

Chaque lot est personnel à l'entité gagnante, non cessible et non transférable. Il ne pourra pas être échangé contre un autre produit, ni contre de l'argent.

### Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort électronique sera effectué le 6 Janvier 2025, en présence de Laurent BOCQUET, Directeur Général d'Hop3team. Le gagnant sera désigné de manière aléatoire parmi les participants éligibles, sous réserve de validation de leur statut (personne morale du secteur de la formation professionnelle).



## Article 6 – Annonce des résultats

Le gagnant sera informé par Email. Il devra confirmer l'acceptation de son lot dans un délai de 7 jours ouvrés. À défaut de réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort pourra être effectué pour attribuer le lot à un autre participant.

Le nom ou la raison sociale de l'entité gagnante pourra également être publié sur le site internet et les réseaux sociaux d'Hop3team, sous réserve de son accord.

## Article 7 – Remise du lot

Une fois la confirmation reçue, les modalités d'application des différents lots seront communiquées aux gagnants.

## Article 8 – Utilisation des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du Jeu-Concours sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Politique de confidentialité de Hop3team.

## Article 9 – Responsabilité

Hop3team se réserve le droit de modifier, reporter, écourter, prolonger ou annuler le Jeu-Concours sans préavis si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du Jeu-Concours.

## Article 10 – Litiges et réclamations

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Lille.

## Article 11 – Consultation du règlement

Le règlement du Jeu-Concours est consultable gratuitement sur le site internet de Hop3team ou peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@hop3team.com](mailto:contact@hop3team.com)

Hop3team – 82 rue Winston Churchill, Bâtiment A Triptic - 59160 Lomme – France  
Siret : 840577134 00033 – Naf : 6202A – TVA : FR 07 840577134 – RCS Lille Métropole  
SAS au capital de 15 597,63 € €  
Tel : 03 74 02 62 66 – Email : [contact@hop3team.com](mailto:contact@hop3team.com)  
Site internet : [www.hop3team.com](http://www.hop3team.com)